La décentralisation et la démocratie locale dans le monde

Premier Rapport mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis



La décentralisation et la démocratie locale dans le monde

Premier Rapport Mondial - CGLU

La décentralisation et la démocratie locale dans le monde

Premier
Rapport
Mondial



United Cities and Local Governments Cités et Gouvernements Locaux Unis Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

AVERTISSEMENT

« Les termes utilisés et la présentation des informations dans ce rapport n'impliquent nullement l'expression de quelconque opinion de la part de Cités et Gouvernements Locaux Unis au sujet du statut juridique de chaque pays, territoire, ville ou lieu, ou de ses autorités, de même en ce qui concerne de la délimitation de frontières, de la considération de son système économique ou de son degré de développement. L'analyse, les conclusions et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de tous les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis. »

Copyright © 2008 United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos
Avinyó 15

08002 Barcelona www.cities-localgovernments.org

Tous droits réservés

Dessin graphique et production Mia BCN
Révision des épreuves Gérard Bony
Crédits photos archives CGLU, Rafael Escudé, Antonio Lajusticia
et Francisco Ontañón



Coordonné par le Groupe de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE)

sous la direction scientifique de Gérard Marcou, Professeur de l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Directeur du GRALE

SOMMAIRE	
Préface	9
Projet éditorial	11
Remerciements	13
Introduction	17
Afrique	23
Amérique du Nord	53
Amérique latine	75
Asie-Pacifique	111
Eurasie	157
Europe	195
Moyen-Orient et Asie occidentale	233
Gouvernance métropolitaine	263
Conclusion	293
Postface	311
Bibliographie	321

Premier Rapport Mondial sur la décentralisation et la démocratie locale dans le monde



Bertrand Delanoë *Maire de Paris France*Président de CGLU

PRÉFACE

Je suis très heureux, en ma qualité de Président de l'Organisation mondiale des autorités locales et régionales, de présenter le **Premier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale**.

Ce rapport, le premier dans son genre, se propose de renforcer la connaissance du rôle des gouvernements locaux dans le monde contemporain et d'enrichir les débats nationaux et internationaux sur la relation entre décentralisation et développement.

De toute évidence, ce rapport montre qu'une **révolution démocratique**, silencieuse, est en cours partout dans le monde. Car, même si d'énormes progrès restent à accomplir, notamment dans les pays en conflit au Proche-Orient, en Asie ou en Afrique, la démocratie locale avance partout, jusqu'aux villages de la savane africaine, dans l'Altiplano d'Amérique latine ou les *barangay* des Philippines.

Ainsi, dans un monde où désormais plus de la moitié de l'humanité vit en ville, les gouvernements locaux sont au cœur des solutions de tous les grands enjeux contemporains : enjeux démocratiques face à une mondialisation où l'échelon local donne un sens à la citoyenneté et à la construction des identités ; enieux écologiques, car le combat contre le réchauffement climatique et pour la préservation de notre planète dépend en grande partie des solutions durables mises en place pour transformer les modèles de production et de consommation, principalement urbains ; enjeux économiques, car c'est autour des villes et dans leurs arrière-pays que se concentrent une grande partie des richesses et des opportunités, mais également les inégalités les plus vives ; enjeux sociaux et de solidarité, enfin, car les combats pour l'inclusion sociale, la mixité socioculturelle et contre l'insécurité se livrent d'abord au niveau local.

Cette publication fait écho à l'adoption en 2007, par les Etats membres du conseil d'administration d'ONU Habitat, des *Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales*, premier texte de référence mondiale à « énoncer les principes fondamentaux qui sous-tendent les aspects démocratiques, constitutionnels, juridiques et administratifs de la gouvernance locale et de la décentralisation¹ ».

Autant les *Directives* que ce *Rapport* sont le fruit de longs efforts des gouvernements locaux et de leurs partenaires. Leurs actions conjointes doivent contribuer à l'appropriation et la mise en œuvre

de ces *Directives* par les Etats et les autorités locales du monde. Le rapport constitue ainsi le socle de l'Observatoire mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, mis en place sous l'impulsion des gouvernements locaux de CGLU, en accord avec la résolution d'ONU Habitat.

Je suis convaincu que cette publication, qui sera suivie par des rapports périodiques tous les trois ans, permettra à *Cités et Gouvernements Locaux Unis* de devenir la « source mondiale majeure d'information et d'analyse sur les gouvernements locaux » que ses membres ont appelée de leurs vœux.

1. ONU Habitat,
21° Conseil
d'administration,
Décisions et
Résolutions, Nairobi,
16-20 avril 2007 :
résolution 21/3.

PROJET EDITORIAL

Comité de pilotage de CGLU:

- Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général, CGLU Afrique
- Christopher Hoene, Ligne nationale des villes, Etats-Unis
- Béchir Odeimi, Représentant de CGLU au Liban et en Jordanie, Liban
- Josep Roig, Secrétaire Général, Métropolis
- Rashik Sagitov, Secrétaire Général, CGLU Eurasie
- Jeremy Smith, Secrétaire Général, Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)
- Guillermo Tapia, Secrétaire Général de FLACMA, Amérique latine
- Peter Woods, Secrétaire Général, CGLU Asie-Pacifique
- Selahatim Yildirim, Secrétaire Général, CGLU Moyen-Orient et Asie de l'Ouest

Responsables de la publication - Secrétariat mondial de CGLU :

- Directrice : Elisabeth Gateau, Secrétaire Général de CGLU
- Coordination générale : Edgardo Bilsky, Directeur de Programmes et de Recherches, CGLU
- Conseil : Emilia Saiz, Directrice des Questions statutaires et institutionnelles, CGLU
- Support CGLU: Hélène Abet, Dominique Arrestat, Mohamed Boussraoui, Orla de Diez, Grégoire Husson, Sara Hoefflich, Marcus Mayr, Thomas Meekel, Olivia Paton, Marie-Laure Roa, Virginia Molina

Direction scientifique:

• Gérard Marcou, Professeur à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Directeur du GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe), France

Comité éditorial:

- Mustapha Adib, Professeur à l'Université libanaise et au Centre de technologie de l'Université franco-libanaise, Directeur du Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient (CESMO), Liban
- Alex B. Brillantes, Professeur et Doyen de l'Université des Philippines, Organisation régionale de l'Est asiatique d'administration publique (EROPA), Philippines
- Adrian Campbell, Maître de conférences à l'Université de Birmingham, Ecole de politique publique, Royaume-Uni
- Vincent Hoffmann-Martinot, Directeur de recherches au CNRS, Directeur de SPIRIT (CNRS), Institut d'études politiques de Bordeaux, France
- Talia Iaroulovna Khabrieva, Professeur, Directrice de l'Institut de législation et droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- Biram Owens Ndiaye, Directeur, Partenariat pour le développement municipal (PDM), Bénin
- Jefferey Sellers, Professeur à l'Université de Californie du Sud, Etats-Unis
- Salvador Valencia Carmona, Professeur à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), Directeur du Centre de recherche en droit, Mexique

REMERCIEMENTS¹

Auteurs principaux par chapitres

Afrique:

- Mustapha Ben Letaief, Professeur à l'Université de Tunis-I, faculté de droit, Directeur du Département de droit public, Tunis
- Charles Nach Mback, Expert, Partenariat pour le développement municipal, Bénin
- Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général, CGLU Afrique
- Biram Owens Ndiaye, Directeur, Partenariat pour le développement municipal, Bénin

Amérique du Nord:

Jefferey Sellers, Professeur à l'Université de Californie du Sud, Etats-Unis

Amérique latine :

- Mario Rosales, Directeur d'études, Association des municipalités du Chili
- Salvador Valencia Carmona, Professeur à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), Directeur du Centre de recherche en droit, Mexique

Asie-Pacifique:

 Andrew Nickson, Maître de conférences, École de politique publique, Université de Birmingham, Royaume-Uni

et

- Alex B. Brillantes, Professeur et Doyen de l'Université des Philippines, Organisation régionale de l'Est asiatique d'administration publique (EROPA), Philippines
- Wilhelmina L. Cabo, EROPA, Professeur à l'Université des Philippines

- Alice Celestino, EROPA, Université des Philippines
- Nick Devas, Maître de conférences, Ecole de politique publique, Directeur du Département de développement international, Université de Birmingham, Royaume-Uni

Eurasie:

- L.V. Andrichenko, PhD, Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- Talia Ia. Khabrieva, Professeur, Directeur de l'Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie, Directeur de recherches
- V.I. Lafitsky, Professeur à l'Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- A.V. Pavlushkin, PhD, Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- A.E. Postnikov, Professeur à l'Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- N.V. Putilo, PhD, Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- Y.A. Tikhomirov, Professeur et Vice-Directeur de l'Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie
- V.A. Vasiliev, Professeur à l'Institut de droit comparé du Gouvernement de la Fédération de Russie

Europe:

- Gérard Marcou, Professeur à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Directeur du GRALE, France
- Hellmut Wollmann, Professeur émérite à l'Université Humboldt de Berlin, Allemagne
- Liste alphabétique. Lorsqu'une personne est citée plusieurs fois, son titre ou sa fonction ne sont précisés qu'à la première citation.

Moyen-Orient et Asie de l'Ouest :

 Mustapha Adib, Professeur à l'Université libanaise et au Centre de technologie de l'Université franco-libanaise, Directeur du Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient (CESMO), Liban

Gouvernance métropolitaine :

- Jefferey Sellers
- Vincent Hoffmann-Martinot, Directeur de recherches au CNRS, Directeur de SPIRIT (CNRS), Institut d'études politiques de Bordeaux, France

Conclusion:

Gérard Marcou

Autres contributions²

Afrique:

Chabane Benakezouh (Algérie), Mustapha Ben Letaief (Tunisie), Hassan Ouazzani Chahdi (Maroc), Jose Chivava (Mozambique), Lilian Dodzo (Zimbabwe), Elogne Kadja (Côte d'Ivoire), Georges Kasumba (Ouganda), Sylvana Rudith King (Ghana), Djenabou Kone (Guinée), Nadjombe Gbeou Kpayile (Togo), Aliou Maguiraga (Mali), Albert Malama (Zambie), Jossy Materu (Kenya et Tanzanie), Charles Nach Mback (Rwanda), Issa Moko (Bénin), Mahamadou Ndriandy (Madagascar), Nneka Udumma Nkpa (Nigeria), Jean Charles Simobang (Gabon), Enone Théodore (Cameroun), Ibrahima Thioye (Sénégal), Khaled Zaki (Egypte).

Bureau d'études & d'ingénierie conseil CERDDEA (Niger), Cabinet Rammble Consultancy Leola Rammble (Afrique du Sud).

Amérique du Nord:

Jean-Pierre Collin (Canada), Jefferey Sellers (Etats-Unis).

Amérique latine :

Luciana Albuquerque Lima (Brésil), Pino Alonso (Cuba), Paola Arjona (Colombie), Michel Azcueta (Pérou), Felix Barrios (Guatemala), Juan Carlos Benalcazar Guerrón (Equateur), Antonio Cararello (Uruguay), Salvador Valencia Carmona (Mexique), Fernando Carrión (Equateur), Jesús María Casals Hernández (Venezuela), Rokael Cardona Recinos (Costa Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama), Daniel Cravacuore (Argentine), Ramón de la Cruz Ochoa (Cuba), Ruben Hernández Valle (Costa Rica), Carlos Eduardo Higa Matsumoto (Brésil), Eduardo Klinger (République Dominicaine), Antonio Moreira Maués (Brésil), Dalia Moreno López (Mexique), Andrew Nickson (Bolivie et Paraguay), Martha Prieto Valdés (Cuba), Mario Rosales (Chili), Alejandro Socorro (Cuba), Néstor Vega (Equateur), Alicia Veneziano (Uruguay), José Luis Villegas Moreno (Venezuela).

Asie-Pacifique:

Andy Asquith (Nouvelle-Zélande), Chris Aulich (Australie), Bambang P.S. Brodjonegoro (Indonésie), Alice Celestino (Philippines), Chandra-nuj Mahakanjana (Thaïlande), Musharraf R. Cyan (Pakistan), Gao Xiao Ping (Chine), Mathew John (Inde), Nguyen Ngoc Hien (Vietnam), Park In-soo (République de Corée), Qiao Jingjing (Chine), Yasuhiro Sagawa (Japon), Arkaja Singh (Inde), Fauziah Swasono (Indonésie), Mike Tumanot (Philippines), Roger Wettenhall (Australie), Ahmad Jailani Muhamed Yunus (Malaisie).

Eurasie:

L.V. Andrichenko (Russie), Alexander V. Batanov (Ukraine), N.A. Ignatyuk (Russie), Leïla T. Januzakova (Kazakhstan), Artur G. Kazinian (Arménie), G. Marcou, A.V. Pavlushkin (Russie), A.E. Postnikov (Russie), N.V. Putilo (Russie), Vage V. Rafaelian (Arménie), Nizami Safarov (Azerbaïdjan), Akmal Kh. Saidov (Kirghizstan, Tadjikistan,

2. La plupart des auteurs signalés dans cette rubrique ont participé à l'élaboration des fiches de présentation de la situation des gouvernements locaux dans la plupart des pays mentionnés. Elles seront accessibles sur le site : http://www.citieslocalgovernments. org/gold/

Turkménistan, Ouzbékistan), Kiamran Shafiev (Azerbaïdjan), Edgar E. Shatirian (Arménie), V.A. Sivitsky (Russie), Paata Tzinovadze (Géorgie), Grigorij A. Vasilevitch (Biélorussie), V.A. Vasiliev (Russie).

Europe:

Yves Cabannes (Royaume-Uni), Adrian Campbell (Royaume-Uni), Carlo Iannello (Italie), Gerardo Ruiz-Rico Ruiz (Espagne), Mayte Salvador Crespo (Espagne).

Moyen-Orient et Asie de l'Ouest :

Mustapha Adib (Liban), Najem Al-Ahmad (Syrie), Mohammad Djalali (Iran), Yeseren Elicin (Turquie), Mohammad Hachemi (Iran), Adnan M. Hayajneh (Jordanie), Aude Signoles (Palestine).

Gouvernance métropolitaine :

Philip Amis (Royaume-Uni).

CGLU remercie tout particulièrement pour leur conseil et soutien financier :

Generalitat de Catalunya [Conseil régional de Catalogne]

Diputació de Barcelona [Conseil général de Barcelone]

Conseil régional des Pays de la Loire

Groupe DEXIA

INTRODUCTION

« Par autonomie locale, on entend le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques. »

(*Charte européenne de l'autonomie locale,* Partie I, art. 3.)

Dès sa constitution en 2004, **Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** s'est donné comme objectif de créer un Observatoire mondial sur la décentralisation et la démocratie locale « pour analyser, sur une base périodique, les avancées et les éventuels reculs de la démocratie locale et de la décentralisation dans le monde, anticiper les évolutions possibles, analyser les obstacles rencontrés et les solutions pour y faire face » (Bureau exécutif de CGLU, juin 2005).

Ce Premier Rapport mondial, tel que nous le présentons aujourd'hui, est l'un des aboutissements de cette initiative. Il est le premier essai global qui propose une analyse comparative de la situation des gouvernements locaux dans toutes les régions du monde. Les élus et mandataires locaux membres des instances dirigeantes de CGLU partagent un certain nombre de convictions sur les questions de la gouvernance locale et sont attachés au principe de

subsidiarité selon lequel les décisions doivent être prises au niveau le plus proche du citoyen. Ce rapport devrait aider aux comparaisons et réflexions nécessaires.

Le Rapport, réalisé par un réseau d'experts et d'universitaires de tous les continents, constitué sous la responsabilité scientifique du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe (GRALE1), ne prétend pas cependant à l'exhaustivité bien que la grande majorité des Etats de la planète ait été abordée. Ceux qui n'ont pu l'être sont essentiellement ceux où la faiblesse des sources d'informations ou encore la situation interne - conflits armés, délitement de l'Etat, absence d'institutions locales - n'ont pas permis de les étudier. Le champ d'application de l'étude est strictement centré sur le niveau municipal ou assimilable, ou sur le niveau intermédiaire là où celui-ci est le niveau principal de gouvernement local. Bien évidemment, les relations entre le niveau local et les autres niveaux de l'administration territoriale sont également prises en compte.

Cet ouvrage propose au lecteur un périple à travers sept régions du monde dont les limites ont été définies en accord avec les Sections continentales qui forment la structure de CGLU. Chaque région est traitée dans un chapitre spécifique qui aborde trois grands thèmes :

1. Le GRALE est un réseau scientifique de dimension internationale rattaché au Centre national de la recherche scientifique (Paris) et constitué par une convention signée en outre par l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, le ministère de l'Intérieur, l'Assemblée nationale, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, la Compagnie générale des eaux. Le réseau scientifique intègre plusieurs dizaines de centres de recherche en France et hors de France. Les huit institutions académiques et spécialisées associées au GRALE pour la réalisation de ce projet sont : le Centre d'études stratégiques du Moyen-Orient (CESMO) au Liban, l'Institut de législation et de droit comparé de Moscou en Russie, l'Institut de sciences politiques de Bordeaux en France, l'Organisation régionale de l'Orient sur l'administration publique (EROPA) aux Philippines, le Partenariat pour le développement municipal au Bénin, l'Université autonome du Mexique, l'Université de Birmingham au Royaume-Uni, l'Université de Californie du Sud aux Etats-Unis.

- a) l'évolution des structures territoriales,
- b) les compétences, la gestion et les capacités administratives,
- c) la démocratie locale.

Un huitième chapitre est consacré à la gouvernance des grandes métropoles dont la croissance rapide pose des défis majeurs, en particulier aux pays du Sud et surtout en Asie, et encourage des approches comparatives globales. Cette réflexion intéresse en particulier notre Section métropolitaine.

L'élaboration du Rapport a soulevé de nombreuses difficultés méthodologiques et pratiques. Car, dans l'effort comparatif, les mots, et surtout les concepts qu'ils véhiculent, masquent souvent des contenus divergents que la simple traduction ne permet pas de révéler. Des analyses de fond sont nécessaires, notamment sur les notions essentielles. « Le Rapport mondial impose, et en même temps rend possible, affirme le coordinateur scientifique, Gérard Marcou, un effort de clarification des notions essentielles : qu'entend-on par décentralisation, démocratie locale ou encore autonomie locale ? » Un effort de clarification est proposé dans la « Postface » du Rapport.

Le Rapport met clairement en évidence qu'au cours des vingt dernières années la décentralisation s'est imposée comme phénomène politique et institutionnel dans la majorité des pays du monde. Ceux-ci se sont dotés de gouvernements locaux avec des assemblées locales élues au suffrage populaire et un exécutif qui, à différents degrés, ont à répondre devant les citoyens. Ce processus global se manifeste, malgré des différences importantes entre pays, par une généralisation des réformes législatives ou constitutionnelles apportant une reconnaissance plus étendue du rôle et de la place des collectivités locales, par un élargissement considérable de leurs compétences, par une hausse sensible, mais très souvent insuffisante, des financements. L'émergence de nouveaux leaderships politiques au niveau local se traduit presque partout par la constitution d'associations d'élus (pratiquement toutes membres de CGLU) ou de pouvoirs locaux dans plus de cent trente pays.

« La notion d'"autonomie locale" – local self-government, Selbstverwaltung, "libre administration" –, constate en conclusion le Rapport, s'est progressivement imposée comme norme de référence de l'administration territoriale dans toutes les régions. »

Mais le tableau qui résulte de ces recherches est toutefois très contrasté. Dans de nombreux pays, ces réformes sont trop récentes ou peinent à se mettre en œuvre. Deux questions émergent comme particulièrement graves pour les administrations locales, notamment dans les pays du Sud: le financement et les ressources humaines.

Autour de ces questions se nouent également des débats de fond... Qu'advientil de l'autonomie locale si l'autonomie financière, fondement de la première, est inexistante ou amoindrie par une tendance assez marquée à l'accroissement de la part des ressources contrôlées par l'Etat ? Quelle est la proportion correcte entre les ressources propres des collectivités locales et les transferts de l'Etat ? Ou encore que se passe-t-il lorsque les interventions des niveaux supérieurs de l'Etat affaiblissent l'autonomie des gouvernements locaux dans le libre choix des modalités de gestion de leurs services et de leurs structures administratives ? Plus largement, dans quelle mesure la décentralisation et la subsidiarité qui y est attachée donnentelles effectivement aux gouvernements locaux et à leurs communautés la possibilité d'améliorer l'accès aux services et d'œuvrer pour le développement ? De plus, comment assurer au mieux le niveau, la qualité et la bonne marche des services attendus par les citoyens?



Ces débats expliquent l'intérêt croissant des autorités locales ainsi que celui des organisations internationales pour la définition de principes universels qui puissent servir de référence à l'échelle mondiale. L'approbation, en avril 2007, par ONU Habitat, des *Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales* constitue, à ce propos, une avancée majeure dans cette direction, en faveur de laquelle CGLU a beaucoup œuvré.

Les *Directives* reconnaissent que c'est « grâce à une décentralisation effective des responsabilités, de la gestion des

politiques, du pouvoir décisionnel et à des ressources suffisantes, y compris au pouvoir de lever des impôts au profit des autorités locales qui sont les plus proches de leurs administrés et les représentent le mieux », que le développement durable est possible. Elles sont conçues comme un guide pour des réformes sans cependant imposer un modèle uniforme et rigide. Elles associent gouvernance et démocratie, démocratie représentative et démocratie participative ; définissent des principes relatifs à l'exercice du mandat des élus locaux, aux compétences et aux pouvoirs des autorités locales ; rappellent le

principe de subsidiarité ; appellent aussi à l'introduction de garanties constitutionnelles et législatives de l'autonomie locale et à ce que les collectivités locales soient dotées de ressources humaines et financières suffisantes en rapport avec leurs responsabilités. Elles s'inspirent de la Charte européenne de l'autonomie locale à laquelle la Section européenne de CGLU a historiquement contribué. La Charte, adoptée en 1985 par le Conseil de l'Europe et aujourd'hui ratifiée par 46 pays, est le premier document de portée juridique, sur le plan international, relatif au statut et aux droits des collectivités locales2.

Le Rapport mondial permettra au lecteur de s'interroger sur les difficultés que pourra présenter la mise en œuvre de ces principes, et la façon de les surmonter. C'est pourquoi nous invitons les autorités locales et leurs organisations nationales, régionales et mondiales à engager des actions avec CGLU pour :

- Diffuser ce Rapport et développer le dialogue avec les Etats pour la mise en œuvre des Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales;
- Demander à leurs gouvernements nationaux qu'ils soutiennent l'adoption

des *Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales* par l'Assemblée générale des Nations unies ;

- Obtenir que les principes des *Directives* soient appuyés par les institutions régionales dans chaque continent afin d'aider à leur mise en œuvre par les Etats membres;
- Contribuer à approfondir la réflexion globale sur les systèmes de financement et les systèmes de gestion des ressources humaines des gouvernements locaux qu'entend poursuivre CGLU.

Nous tenons enfin à remercier l'ensemble des experts et universitaires qui ont largement contribué à l'élaboration de ce *Rapport* et, notamment, au GRALE qui a assuré la coordination et veillé à la qualité scientifique de l'ensemble.

Nous devons également évoquer le soutien des Sections continentales et métropolitaine de CGLU qui, à travers leurs secrétariats, ont constamment défendu les orientations du projet.

Notre reconnaissance va également aux institutions et gouvernements locaux qui

- 2. La Charte européenne de l'autonomie locale consacre en particulier les principes suivants :
 - Gestion d'une part importante des affaires publiques par les collectivités locales, par des organes élus et la participation des citoyens ;
 - Libre initiative des collectivités locales en toute matière non réservée par la loi à une autre autorité ;
 - Statut du personnel garantissant un recrutement fondé sur le mérite et la compétence ;
 - Garanties du libre exercice des mandats électifs locaux ;
 - Ressources financières en rapport avec les compétences à exercer et ressources propres suffisantes dont les collectivités locales peuvent disposer librement;
 - Contrôle des actes limité à la légalité, en dehors des compétences déléguées de l'Etat ;
 - Droit d'association des collectivités locales ;
 - Protection légale de l'autonomie locale.



ont soutenu la réalisation de ce *Rapport*, et en particulier : à la Generalitat de Catalunya, qui nous a accompagnés tout au long du projet, à la Diputació de Barcelona, au Conseil régional des Pays de la Loire et au Groupe DEXIA. Sans le dévouement et la collaboration de tous ces partenaires, la réalisation de ce *Rapport* n'aurait pas été possible.

Le Secrétariat mondial Cités et Gouvernements Locaux Unis